



**ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES – SAISON 9  
Sur 6 mois (du 10 novembre 2020 au 5 mai 2021)**

Création le :  
13/10/2020

**2 exemplaires:  
adh/prod**

Page 1/1

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

### **1- Objet**

**Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.**

Les producteurs/productrices sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme Au Gré des Champs, sur la commune de Chantepie, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme Gaec Plantago, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

### **2- Termes du contrat**

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an). La signature de ce contrat engage l'adhérent(e) à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production. De ce fait, les chèques seront remis avec le présent contrat aux référent(e)s des paniers au moment de l'engagement. Pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **EARL Au gré des Champs** »,

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur/trice. Aucune période d'essai n'est prévue.

**Vous vous engagez à venir chercher vos 25 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30**

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

**10/11 – 17/11 – 24/11 – 01/12 – 08/12 – 15/12 – 22/12 – 29/12 – 05/01 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02 – 16/02 – 23/02 – 02/03 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 13/04 – 20/04 – 27/04 – 04/05**

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<b>Les producteurs :</b>  Charlène Tortay P/o E. Deraeve, R. Derrien et T. Le Berre  Fait le .....	<b>L'adhérent(e) :</b>  M/Mme ..... Tel ..... mail .....  Fait le .....	<b>Je souhaite :</b>  <b>Panier à 9 euros :</b> <input type="checkbox"/> 25 paniers soit 225 € répartis comme suit : 110 € à l'ordre de EARL Au Gré des Champs 115 € à l'ordre du GAEC Plantago  <b>Panier à 12 euros :</b> <input type="checkbox"/> 25 paniers soit 300 € répartis comme suit : 170 € à l'ordre de EARL Au Gré des Champs 130 € à l'ordre du GAEC Plantago
Signature	Signature :	